

SAFER NOUVELLE AQUITAINE

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et 142-3 du Code Rural

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Commune de BIRAC-SUR-TREC

45 a 20 ca

- Rouillerote : E

Commune de FAUGUEROLLES

25 ha 44 a 41 ca (avec bâtiments)

- Grandes Pieces : A – Labarthe : B – Louloumet : B – Peclave : B

Commune de LAYRAC

9 ha 09 a 93 ca (avec bâtiments)

- Broques : AV – Lagravade : AV

93 a 80 ca

- Dupon : L

Commune de SAINT-EUTROPE-DE-BORN

2 a 63 ca

- Girou : E

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/> au plus tard le **04/03/2020** à la Safer Nouvelle-Aquitaine, 271, Rue de Péchabout - 47008 AGEN Cedex, 05 53 95 19 19 / ac47@saferna.fr, où des compléments d'information peuvent être obtenus.